

Direction des activités  
industrielles et du transport

ASN-DIT- 0584 -2008

Fontenay-aux-Roses, le 20 octobre 2008

Monsieur le Président du  
Groupe Permanent chargé des transports

**Objet :** Transport de matières radioactives  
Société TN International  
Modèle de colis B(U)F – Emballage TN 117  
Nouvel agrément

**Réf. :** [1] Lettre TN International CEX-08-00108115-069 du 18 juin 2008  
[2] Dossier de sûreté TN International DOS-07-00104170 rév.0

Monsieur le Président,

Par lettre citée en première référence, la société TN International m'a fait parvenir une demande d'agrément relative au modèle de colis rappelé en objet, sur la base du dossier de sûreté visé en seconde référence.

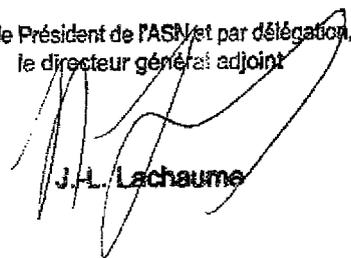
En application du courrier DSIN/FAR/11352/99 du 6 décembre 1999 et DSIN/FAR/SD1/11082/01 du 14/11/2004, le colis TN117 muni d'une virole épaisse en acier, d'un fond épais en acier, d'une liaison fond/virole assurée par une soudure pleine pénétration et d'un système de fermeture assuré par deux couvercles munis chacun de joints peut répondre aux exigences du paragraphe 677 a) du règlement de transport des matières radioactives de l'AIEA (n°TS-R-1, édition 2005). En tenant compte de ce point, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître l'avis et les observations éventuelles du groupe permanent transport que vous présidez sur le niveau de sûreté du modèle de colis, au regard de la réglementation.

Vous préciserez notamment les marges par rapport à la rupture de la virole et du fond en conditions normales et accidentelles de transport sur la plage de température réglementaire.

Cet avis devra couvrir les adjonctions au colis qui seront apportées au moment des premiers transports et qui ne font pas partie intégrante du colis. Ces adjonctions ne doivent pas en réduire la sûreté conformément au paragraphe 611 du règlement de transport des matières radioactives de l'AIEA (n°TS-R-1, édition 2005).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
le directeur général adjoint



J.-L. Lachaume

Copie externe : IRNS/DSU

www.asn.fr

6, place du Colonel Bourgoin • 75572 Paris cedex 12  
Téléphone 01 40 19 86 00 • Fax 01 40 19 86 69

